

e et le pays.
 Parmi ces re-
 s de notre
 uts français
 calme. Des
 nation fran-
 appel chaleu-
 e plus illus-
 uis de La
 aux objur-
 nous l'égide
 énéou au-
 , nous ré-
 re nous a
 e religion ;
 nussit long-
 ns nous lui

ouvelles dis-
 encore les
 bes de la
 protestante.
 l. Rappe-
 les Cana-
 lme injus-
 été mis en
 l'ils récla-
 triotes les
 britannique
 valait mé-
 ralement
 curés des
 eur Craig
 même les
 t cepen-
 er, quelle
 hiérarchie
 : "Mes
 : mais je
 la justice
 es de Sa
 la consti-
 lenda".
 ttirent à
 nada fut

tyranni-
 uns des
 rt. à mon
 ste, mais
 oyen bri-
 les abus
 non par
 eusel-
 apneau.
 l'un An-
 l'armée
 se révol-
 nt ? Les
 dange-
 ns-fran-

t au Can-
 nexion
 les fau-
 ? Les
 ? Non !
 es poli-
 e droite.

M. le Président. Ils blâmaient le Souverain d'avoir entendu la plalute de ses sujets d'origine française et de commencer à leur rendre justice. Des années durant, ces hommes s'étaient nourris d'iniquités ; et parce que les Canadiens-français obtenaient enfin quel-que soulagement, ils se soulevèrent contre la Couronne et assaillirent le gouverneur. Et bientôt ils lancèrent un manifeste demandant l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Quelques Canadiens-français appuyèrent ce mouvement et plusieurs de leurs compatriotes semblaient disposés à les suivre. Cette fois encore, la "hiérarchie" manifesta son "influence pernicieuse" et dit au peuple : "Non, soyez fidèles le jour de la justice commence à briller, elle triomphera bientôt."

Lorsque le projet de la Confédération commença à s'ébaucher, le peuple de Québec l'envisageait avec répugnance. Il redoutait le traitement qu'il subirait de la part de cette majorité anglaise qui, jusqu'à ce jour, ne lui avait guère donné lieu de regarder l'avenir avec confiance. Une fois de plus, la hiérarchie parla et demanda aux Canadiens-français d'entrer dans la nouvelle alliance. L'honorable député de Grey-est (M. Sproule) et ses confrères—dirai-je de la même hiérarchie ou de la même secte ? non, mais du même groupe de pensée, si toutefois il existe quelque pensée dans ce groupe.—ces messieurs out-ils jamais réfléchi à tous ces faits historiques ?

M. SPROULE : Continuez d'entasser.

M. BOURASSA : Ils ont, si je ne me trompe, un groupe d'alliés dans la province de Québec. Dès longtemps, il existe chez nous une petite faction anti-cléricale qui fait sans cesse le pialdoyer connu contre la domination des prêtres, contre la tyrannie de l'épiscopat. Mais quel a été leur but constant ? C'est d'abattre le drapeau de l'Angleterre. Leur principal grief contre les évêques, c'est qu'ils nous empêchèrent de nous allier aux Etats-Unis en 1774 et en 1812 ; c'est qu'ils combattirent le soulèvement de 1837 ; c'est qu'ils restèrent fidèles au régime britannique en 1849 et qu'ils nous persuadèrent d'accepter la Confédération. Et lorsque les journaux d'Ontario couvrent leurs colonnes d'attaques insultantes contre la "hiérarchie", ils calomnient les hommes qui pendant un siècle ont été la plus grande force morale du gouvernement britannique au Canada. S'il existe la moindre sincérité dans la pensée de ceux qui, ici même, se constituent les apôtres et les prophètes du loyalisme, ils devraient rougir des coups qu'ils portent en ce moment aux évêques et aux prêtres catholiques du Canada, car, en les assaillant, ils attaquent la couronne britannique dont ces évêques ont été les plus fidèles sujets. Ils sapent les lois et la constitution qu'ils ont toujours protégées, ils souillent le drapeau britannique qu'ils nous ont fait accepter comme l'emblème et la

protection de ce qui fait le fondement de notre vie nationale.

Je termine cette trop longue digression et, revenant au point où j'étais lorsque je m'y suis porté, je répète qu'il est urgent de nous rendre un compte exact de la situation religieuse. Lorsque vous dites que les catholiques sont libres de se servir des écoles non confessionnelles, vous méconnaissiez un fait essentiel : c'est ce que cette liberté n'existe pas pour eux. Sans doute, si la loi les oblige d'envoyer leurs enfants à ces écoles ils se soumettront peut-être à la loi ; mais vous violez leur liberté religieuse. Lorsque par une loi fédérale ou par les lois d'une province vous forcez les catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles non-confessionnelles, vous commettez un acte d'injustice aussi absolu, aussi opposé aux droits de la conscience catholique que si vous forciez les protestants de Québec à payer l'impôt aux écoles nettement catholiques de la majorité. Telle est la situation qui s'impose à notre considération. C'est une situation identique à celle que lord Watson, lord Morris et lord Herschell ont définie avec tant de justesse. Me permettra-t-on d'exprimer le vœu que cet esprit de tolérance des Anglais de là-bas pénètre un peu plus largement parmi nous ? Et alors, avant de juger d'un arrêt définitif et de fouler aux pieds les sentiments et la pensée d'un nombre considérable de Canadiens, peut-être se donnera-t-on la peine au moins de chercher à comprendre ces sentiments et cette pensée.

Il ne reste aucun argument sérieux à ceux qui combattent le principe d'éducation que ce projet de loi renferme. Je ne leur en connais qu'un seul et peut-être, à certains yeux, a-t-il beaucoup de valeur ; mais à tout prendre, il ne peut avoir un effet durable : c'est le droit de la force. Sans doute, si l'on veut décréter qu'une loi protégera la minorité protestante de la province de Québec, mais que les minorités catholiques des autres provinces ne pourront invoquer la même loi, très bien ! Mais alors, qu'il s'élève un homme assez hardi pour venir dire ici même : "Non, les catholiques de l'ouest ne peuvent réclamer le même traitement, le même régime que celui dont jouissent les protestants de Québec, et cela parce que les uns sont catholiques et que les autres sont protestants." S'il se trouve ici une homme assez fort pour prendre cette attitude il aura pénétré jusqu'au cœur même de l'agitation qui se fait autour de la question qui nous occupe. Je n'ai entendu jusqu'ici qu'une parole qui ressemblait à celle que je viens d'exprimer, et j'en reconnais volontiers la sincérité : c'est celle du député de Brandon, l'ancien ministre de l'intérieur, (M. Sifton.)

Quelques VOIX : Oh, oh !

M. BOURASSA : Je sais que mes paroles seront vaines. Je sais que je n'exprime